



CONVENTION DE PARTENARIAT - CIOSCA

(Comité Intercommunal des œuvres sociales Côte-Vermeille/Albères)

2026

1 – Le commerçant ou l'artisan désigné ci-après « le partenaire »

Raison Sociale :

Adresse :

Commune et code postal :

Tél : Fax : e.mail :

Personne à contacter :

S'engage à proposer les conditions suivantes aux adhérents : agents territoriaux, membres actifs et retraités du CIOSCA :

.....

.....

.....

.....

2 – Le CIOSCA,

S'engage à diffuser ces conditions à ses membres et à indiquer toute modification qui surviendrait.

3 – Les Adhérents,

S'engagent à présenter, sur demande du « partenaire », le Pass Avantage, téléchargeable sur l'application Open CE ou la carte adhérent CIOSCA.

Pour bénéficier des conditions émises ci-dessus.

A Le :

Le Partenaire

Le Président du CIOSCA



Accusé de réception en préfecture
056 200043602-20260615-DL 2026-0184-DE

Siège du CIOSCA

Mairie d'Argelès-sur-Mer – Allée Ferdinand Buisson 66700 Argelès-sur-Mer – 04.68.81.84.34

Siret – 924 186 919 00016